



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD

**COMPTES CONSOLIDES
AU
31/12/2008**

**Arrêté par le Conseil d'administration de la
CAISSE REGIONALE du CREDIT AGRICOLE
CHARENTE PERIGORD**

En date du 29 janvier 2009.

PREAMBULE	4
CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE.....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
COMPTE DE RESULTAT.....	8
BILAN ACTIF	9
BILAN PASSIF	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	12
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	15
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	15
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	16
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	16
1.4. <i>Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)</i>	36
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	42
2.1. <i>Evolutions du périmètre de consolidation</i>	42
2.2. <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	42
2.3. <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	42
2.4. <i>Participations non consolidées</i>	42
3. LA GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	43
3.1. <i>Risque de crédit</i>	43
3.2. <i>Risque de marchés</i>	51
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	55
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	57
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	58
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	59
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	61
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i>	61
4.2. <i>Commissions nettes</i>	62
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	62
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	64
4.5. <i>Produits et charges nets sur autres activités</i>	64
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	64
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	65
4.8. <i>Coût du risque</i>	65
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	66
4.10. <i>Impôts</i>	66
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	67
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	68
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	68
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	68
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	72
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	72
6.5. <i>Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle</i>	74
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	76
6.7. <i>Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle</i>	77
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	78
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	78
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	79
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	80
6.12. <i>Immeubles de placement</i>	81
6.13. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	82

6.14.	<i>Provisions</i>	83
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	85
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	87
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	87
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	88
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies</i>	88
7.4.	<i>Autres engagements sociaux</i>	90
7.5.	<i>Rémunération des dirigeants</i>	90
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	91
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	92
10.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008	94

PREAMBULE

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,78% du capital de Crédit Agricole s.a. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 13 011 521 actions propres, soit 0,58%.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Charente Périgord.

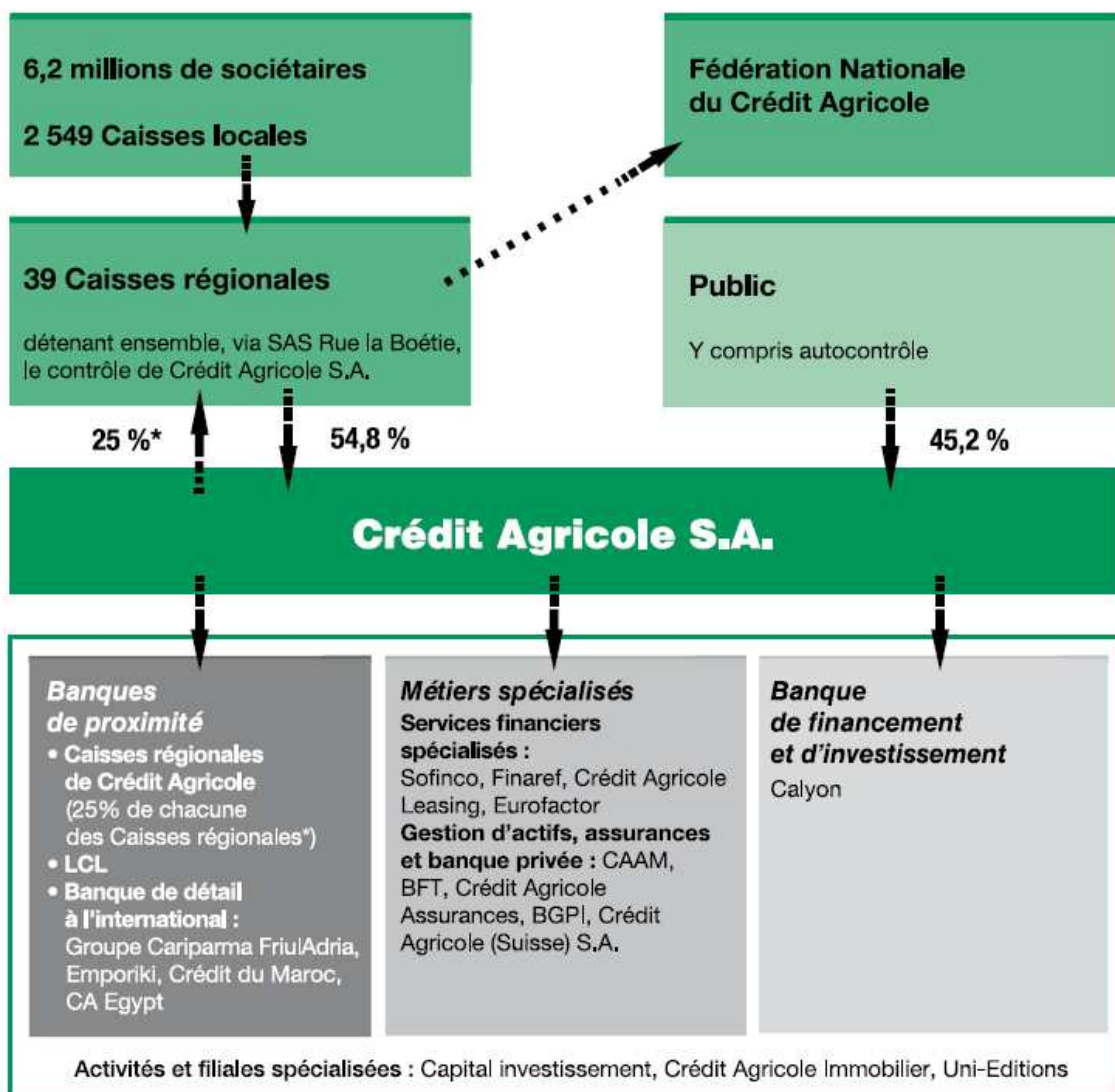
Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé: sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour

garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31/12/2008

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en: «Opérations internes au Crédit Agricole -Comptes ordinaires» et intégré sur la ligne «Prêts et créances sur établissements de crédit».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non

centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Autres relations internes**

Avec les Caisses Locales affiliées à la CRCP

Les Caisses locales détiennent 36 903 000 parts sociales de la Caisse régionale Charente Périgord pour un montant de 56 462 milliers d'euros. Elles détiennent également au 31 décembre 2008 4 266 CCA acquis dans le cadre de la convention de liquidité pour un montant de 45 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31 décembre 2008 :

- les comptes-courants bloqués des Caisses locales dont le cumul des soldes s'établit à 106 645 milliers d'euros) ;
- les comptes courants ordinaires des Caisses locales ouverts dans les livres de la Caisse régionale dont le cumul des soldes s'établit à 22 478 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	322 411	266 624
Intérêts et charges assimilées	4.1	-216 082	-167 152
Commissions (produits)	4.2	95 581	93 148
Commissions (charges)	4.2	-13 045	-9 738
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-8 582	-2 768
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	23 741	33 927
Produits des autres activités	4.5	26 569	16 448
Charges des autres activités	4.5	-4 615	-188
PRODUIT NET BANCAIRE		225 978	230 301
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-119 894	-118 807
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 035	-6 741
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		99 049	104 753
Coût du risque	4.8	-17 687	-9 276
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 362	95 477
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-38	-59
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		81 324	95 418
Impôts sur les bénéfices	4.10	-19 588	-26 695
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		61 736	68 723
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		61 736	68 723

BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales *	6.1	58 184	57 379
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	55 508	50 267
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	26 948	16 808
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	391 339	682 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	294 615	606 362
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	4 984 960	4 490 064
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	11 972	-5 540
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	101 362	94 289
Actifs d'impôts courants		9 561	3 179
Actifs d'impôts différés	6.10	28 945	23 339
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	106 269	72 598
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	6.12	1 980	0
Immobilisations corporelles	6.13	52 460	52 729
Immobilisations incorporelles	6.13	2 177	2 409
Écarts d'acquisition		0	0
Total de l'actif		6 126 280	6 146 177

BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	14 980	3 957
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 607	18 655
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	3 398 876	3 133 331
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 745 878	1 767 797
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	47 272	63 584
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	14 443	-14 213
Passifs d'impôts courants		0	0
Passifs d'impôts différés	6.10	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	88 607	83 434
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	24 383	25 006
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	88 065	103 733
Capitaux propres	6.15		
Capitaux propres part du groupe		686 169	960 893
Capital et réserves liées		301 944	303 655
Réserves consolidées		429 980	372 529
Gains ou pertes latents ou différés		-107 491	215 986
Résultat de l'exercice		61 736	68 723
Intérêts minoritaires			
Total du passif		6 126 280	6 146 177

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres <i>(en milliers d'Euros)</i>	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	184 238	90 552	0	321 060	0	388 879	0	60 641	1 045 370	0	1 045 370
Augmentation de capital	-4 858	33 723							28 865		28 865
Variation des titres auto détenus											
Dividendes versés en 2007								-9 733	-9 733		-9 733
Affectation Résultat 2006				50 908				-50 908	0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Variation de juste valeur						-172 893			-172 893		-172 893
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)								68 723	68 723		68 723
Résultat au 31/12/2007											
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations				561					561		561
Capitaux propres au 31 décembre 2007	179 380	124 275		372 529	0	215 986		68 723	960 893	0	960 893
Affectation du résultat 2007				57 451				-57 451	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2008	179 380	124 275		429 980	0	215 986		11 272	960 893	0	960 893
Augmentation de capital	-1 711								-1 711		-1 711
Variation des titres auto détenus											
Dividendes versés en 2008								-11 272	-11 272		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Variation de juste valeur						-323 477			-323 477		-323 477
Résultat au 31/12/2008								61 736	61 736		61 736
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2008	177 669	124 275		429 980	0	-107 491		61 736	686 169	0	686 169

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

La diminution des réserves consolidées est principalement liée à la variation de juste valeur sur les titres SAS La Boétie (-311 millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Charente Périgord y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille «actifs financiers disponibles à la vente» sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2008	2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	81 324	95 418
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 107	6 741
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	16250	9 463
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-223	183
Résultat net des activités de financement	4 394	3 202
Autres mouvements	8 910	-11 845
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	36 438	7 744
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	560 970	30 727
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-526 738	-280 953
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 648	32 405
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-28 777	50 645
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-21 809	-35 862
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-14 706	-203 038
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	103 056	-99 876
<i>Flux liés aux participations</i>	-76 187	- 42 797
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	- 7 301	-11 049
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-83 488	-53 846
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	-12 915	12 973
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-20 062	2 552
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-32 977	15 525
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-13 409	-138 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	36 342	174 539
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 379	85 446
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-21 037	89 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 933	36 342
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	58 184	57 379
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-35 251	-21 037
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-13 409	-138 197

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

La Caisse régionale de Charente Périgord ne détient pas de trésorerie faisant l'objet d'une quelconque obligation juridique de blocage et ne détient pas des flux significatifs destinés à être cédés dans un proche avenir.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008.

Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente ».

En 2008, le Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009,

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2008 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

- Participations non consolidées

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif ni évaluée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 3.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a externalisé la gestion de ses avantages de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, à l'exception d'engagements résiduels non significatifs. Cette gestion a été donnée à des compagnies d'assurances, dont PREDICA, qui fournissent les éléments de calculs nécessaires.

- Les dépréciations durables

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...), ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

- Provisions pour créances irrécouvrables

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par des provisions relatives aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de ces provisions sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de ces provisions.

Des provisions collectives sur encours sains, dégradés depuis leur origine, sont également dotées. La Caisse régionale de Charente Périgord a en particulier constitué deux provisions sectorielles sur la viticulture et a constitué une provision pour dépréciation collective (hors filières viticulture) des strates de risques Bâle II risqués.

L'évaluation de ces provisions fait notamment appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation dégradée attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

- Provisions pour risques et charges

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la direction ;
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la direction, compte tenu des éléments en sa possession sur les risques nés au 31 décembre 2008;
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

- Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

► Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier

✓ **Les titres à l'actif**

▪ **Classification des titres à l'actif**

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Charente Périgord.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Charente Périgord a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

o Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Charente Périgord a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Charente Périgord a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

o Titres du portefeuille «Prêts et créances»

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en " Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par les capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

▪ **Evaluation des titres**

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale de Charente Périgord retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût d'acquisition et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente » Dans ce cas, la Caisse régionale Charente Périgord ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein de la Caisse régionale Charente Périgord ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

▪ Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse régionale de Charente Périgord utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

▪ Date d'enregistrement

La Caisse régionale de Charente Périgord enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Titres au passif (IAS 32)

○ Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains

instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

▪ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1er novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Charente Périgord, distingue parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

▪ **Créances dépréciées :**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes encourues prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des

flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Charente Périgord constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

o Créances dépréciées sur base collective

La Caisse régionale de Charente Périgord a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles et les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux mais dont on a pu constater la dégradation depuis leur origine. Ce risque de crédit (hors filière viticulture Cognac et Bergeracoise) est calculé à partir des critères prudentiels dits "Bâle II" appliqués sur nos encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée intégrant notamment la durée moyenne constatée sur nos encours, et l'application du taux de pertes en cas de défaut. La Caisse régionale a également enregistré des provisions pour dépréciation collective (sectorielles) au titre de la viticulture Cognac et des vins du Bergeracois. Des taux de pertes sont appliqués aux strates d'encours les plus dégradées identifiées selon des critères sectoriels croisés.

✓ **Intérêts pris en charge par l'état (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale de Charente Périgord accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, elle perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ **Les produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole avec la centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.a. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ **Les instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite «carve out»). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue pour partie par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

▪ **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

▪ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

○ Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix côté n'est pas disponible, la Caisse régionale de Charente Périgord se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale de Charente Périgord retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

✓ **Gains ou pertes nettes sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

o Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

► Provisions (IAS 37,19)

La Caisse régionale de Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations, la Caisse régionale de Charente Périgord a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels;
- les avantages au personnel;
- les risques d'exécution des engagements par signature;
- les litiges et garanties de passif;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente Périgord a opté pour une externalisation auprès de compagnies d'assurance. De ce fait, la Caisse régionale n'a pas de provisions, autre qu'un reliquat au titre de régimes antérieurs, inscrites au passif de son bilan. La Caisse régionale verse des cotisations à la compagnie d'assurance.

Les engagements résiduels non externalisés (reliquat relatif à des régimes antérieurs) sont eux, couverts par une provision (ils représentent cependant un montant non significatif).

✓ *Plans de retraite – régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Les impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, soit exclusivement la France pour la Caisse régionale Charente-Périgord.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - a) n'est pas un regroupement d'entreprises et
 - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Charente Périgord suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation:

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

*Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment du siège social de la Caisse régionale, la durée d'amortissement du gros œuvre est à 25 ans sur ce seul bâtiment.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse régionale de Charente Périgord. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Non applicable pour la Caisse régionale de Charente Périgord

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - . la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de l'entité consolidée qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.a., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole s.a., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des 67 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS	CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS
AIGRE Avenue du 8 Mai 16140 AIGRE	1,49%	Monsieur Pascal DENIS	VILLEFRANCHE-MONTPON Place Clémenceau 24700 MONTPON	1,43%	Monsieur Marcel LESBEGUERIES
BAIGNES Place de l'Horloge 16360 BAIGNES	1,07%	Monsieur Bernard CELLON	MUSSIDAN - VILLAMBLARD 17, rue Jean Jaures 24400 MUSSIDAN	1,64%	Monsieur Michel CAMPAGNAUD
BARBEZIEUX 40 Bld Chanzy 16300 BARBEZIEUX	3,70%	Monsieur Alain TESTAUD	NONTRON Avenue Jules Ferry 24300 NONTRON DE	1,17%	Monsieur Michel COMBEAU
BLANZAC Route de Chalais 16250 BLANZAC	1,54%	Monsieur Eric BORDES	PIEGUT PLUVIERS 9, place de la République 24360 PIEGUT PLUVIERS	0,14%	Monsieur Philippe LAVOIX
BROSSAC Place des Marronniers 16480 BROSSAC	0,20%	Madame Janine GARNEAU	TERRASSON Place Voltaire 24120 TERRASSON	1,60%	Madame Liliane ROUDIER
CHABANAIS Route d'Angoulême 16150 CHABANAIS	1,81%	Madame Joëlle MICHAUD	THIVIERS 5, rue Jules Theulier 24800 THIVIERS	1,46%	Madame Christine BORELLA
CHALAIS Route de Barbezieux 16210 CHALAIS	1,27%	Monsieur Jean-Paul LETARD	VERGT Grand'rue 24380 VERGT	1,03%	Monsieur Jean-Paul MONTORIOL
CHAMPAGNE MOUTON Le bourg 16350 CHAMPAGNE MOUTON	0,34%	Monsieur Didier CHAMBEAU	ST-CYPRIEN Rue Gambetta 24220 St CYPRIEN	0,54%	Monsieur Lucien GAREYTE
COGNAC 61-65, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC	6,34%	Monsieur Christian VALTAUD	EYMET 44, Bld National 24500 EYMET	0,99%	Monsieur Yves BORDES
CONFOLENS 15 Avenue de la Libération 16500 CONFOLENS	2,71%	Monsieur Jean-Louis LABIOCHE	DES CONFLUENTS Place Leopold Salme 24260 LE BUGUE	1,29%	Monsieur Jean-Pierre COLET

JARNAC 7, rue des Moines 16200 JARNAC	2,58%	Monsieur François RABY	EXCIDEUIL 6 Place du Château 24160 EXCIDEUIL	0,86%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
LA ROCHEFOUCAULD Bld du 11 Novembre 16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	Monsieur Jean-Paul PICHON	BEAUMONT Avenue Alsace 24440 BEAUMONT	0,81%	Monsieur Francis LANDAT
MANSLE 29, rue Grange du Chapitre 16230 MANSLE	1,34%	Monsieur Daniel RENOLLEAU	MAREUIL Place du marché 24340 MAREUIL	0,87%	Monsieur Jean-Pierre ROLAND
MONTBRON Place de l'Hôtel de ville 16220 MONTBRON	1,55%	Monsieur Francis TROUILLAUD	LA COQUILLE Place Boyer Laveyssiere 24450 LA COQUILLE	1,18%	Monsieur Yves GAYOUT
MONTEMBOEUF Rue Laugierias 16310 MONTEMBOEUF	0,76%	Madame Sébastien DELAGE	LALINDE 40, rue Gabriel Péri 24150 LALINDE	0,89%	Monsieur Jean-Paul BENEY
MONTMOREAU Route d'Angoulême 16190 MONTMOREAU	1,26%	Monsieur François JAUBERT	ST-ASTIER Rue Viviani 24110 St ASTIER	1,20%	Monsieur Guy DEBREGAS
ROUILLAC Route de Jarnac 16170 ROUILLAC	1,99%	Monsieur Philippe TURQAT	ISSIGEAC Place de Peyrat 24560 ISSIGEAC	0,81%	Monsieur Jean-Alain CONSOLI
RUFFEC 28, rue de l'Hôpital 16700 RUFFEC	1,71%	Monsieur Bertrand FRADIN	LA FORCE Avenue des Ducs 24130 LA FORCE	0,73%	Monsieur Jean-Louis ESCURPEYRAT
ST-AMANT DE BOIXE Place du Docteur Feuillet 16330 MONTIGNAC S/ CHARENTE	0,96%	Monsieur Pierre-Vincent NIVET	VELINES 8, rue Eugène Tricoche 33220 PORT STE FOY	2,04%	Monsieur Gislhain PANTAROTTO
SEGNONZAC Place Pierre Frapin 16130 SEGNONZAC	3,23%	Madame Colette LAURICHESSE	LANOUAILLE 10 rue Limousin 24270 LANOUAILLE	0,83%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
MAGNAC LAVALETTE 26 avenue des Maisons Blanches 16320 VILLEBOIS LAVALETTE	1,52%	Madame Nadine MOREAU	SALIGNAC Place du Champs de Mars 24590 SALIGNAC	0,51%	Monsieur Didier CHASSAING
VILLEFAGNAN Place du Puits Gilbert 16240 VILLEFAGNAN	0,90%	Monsieur Théodore GASSELING	THENON Avenue de la libération 24210 THENON	0,54%	Monsieur Michel BARDET
AUBETERRE ST-SEVERIN Place Ludovic Trarieux 16390 Aubeterre	0,26%	Madame Lucette TERRACOL	NEUVIC Place de l'église 24190 NEUVIC	0,18%	Monsieur Philippe DUPONTEIL
ANGOUMOISINE 7, rue Jean Fougerat 16000 ANGOULEME	5,95%	Monsieur Maurice GAPIN	TRELISSAC 18, rue des Sauges 24750 TRELISSAC	0,59%	Monsieur Georges ROCHE

CHATEAUNEUF 1, Bld Gambetta 16120 CHATEAUNEUF	2,23%	Monsieur Claude PETINIOT	BASTIDES ET BESSEDE 21, place d'armes 24170 BELVES	1,46%	Madame Sylvie DEJOS
ST-CLAUD CHASSENEUIL Place des Tilleuls 16260 CHASSENEUIL	1,54%	Monsieur Arnold LOHUES	VERTEILLAC Place de la Mairie 24320 VERTEILLAC	0,73%	Monsieur Gérard PONS
SOYAUX 54 Avenue Général de Gaulle 16800 SOYAUX	0,41%	Monsieur Jean-Pierre TRANCHET	SIGOULES Avenue de la gare 24680 GARDONNE	1,63%	Monsieur Philippe BEYLAT
LA COURONNE 32 bis, rue de la Libération 16400 LA COURONNE	0,45%	Monsieur Pierre CHEVALIER	ST-AULAYE Avenue du Périgord 24490 LA ROCHE CHALAIS	0,73%	Monsieur Pierre GENDREAU
HIERSAC Route d'Angoulême 16290 HIERSAC	0,86%	Monsieur Gérard MADUEL	TOCANE Place des tilleuls 24350 TOCANE ST APRE	0,32%	Monsieur Michel LAGARDE
RUELLE Rue Joliot Curie 16600 MAGNAC s/ TOUVRE	0,72%	Monsieur Alain LAGARDE			
BERGERAC Place du Marché Couvert 24100 BERGERAC	7,10%	Monsieur Daniel DOILLON			
PERIGUEUX 5, rue Sirey 24000 PERIGUEUX	5,16%	Madame Claudette MOREAU			
RIBERAC 5-7, place Nationale 24600 RIBERAC	1,46%	Monsieur Jean-Paul ROSELY			
SARLAT 23, rue des Cordeliers 24200 SARLAT	2,19%	Madame Marie-Chantal GUEGUEN			
BRANTOME 8, place du marché 24310 BRANTOME	0,93%	Monsieur Bernard BARBIER			
DAGLAN Quartier du pont 24250 DAGLAN	0,55%	Monsieur Philippe LAGARDE			
HAUTEFORT St Agnan d'Hautefort 24390 HAUTEFORT	0,82%	Monsieur Alain SEGUY			
MONTIGNAC Place du Docteur Rafarin 24290 MONTIGNAC	1,14%	Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD			

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Charente Périgord détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés. La Caisse régionale de Charente Périgord ne contrôle ou détient aucune entité de ce type.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente Périgord;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente Périgord.

La Caisse régionale de Charente Périgord ne consolide aucune entité par intégration proportionnelle, ne détenant aucune entité significative sur laquelle est exercé un contrôle conjoint.

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

La Caisse régionale de Charente Périgord ne consolide aucune entité par mise en équivalence, ne détenant aucune entité significative sur laquelle est exercée une influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués,

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- où est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

La Caisse régionale Charente Périgord n'a pas d'actifs non courant destinés à être cédés à son bilan au 31 Décembre 2008.

2. Périimètre de consolidation

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est constitué de la Caisse régionale de Charente Périgord et de ses 67 Caisses locales (Cf. liste en 1.4).

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution en 2008 tant en termes d'entité que de méthodes de consolidation. Il reste exclusivement constitué de la Caisse régionale et de ses Caisses locales.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

2.4. Participations non consolidées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe CACP	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe CACP
Titres de participation non consolidés (détail)				
- SAS La Boétie	230 384	2,2	470 653	2,2
- SACAM International	23 416	2,2	19 931	2,2
- SAS Développement	17 499	2,2	20 965	2,2
- SA Grand Sud ouest Capital	2 703	6,1	2 443	6,1
- CA Titres	703	1,1	1 018	1,8
- Fireca		1,7	1 297	1,7
- Epagnac Participation	1280	100	200	100
- Charente Périgord Immobilier	700	100		
- Autres titres	6 980		4 554	
Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés (1)	283 665		521 061	

(1) Dont -713 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable

3. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale de Charente Périgord est assurée par le service «Management des Risques» qui est rattaché à la direction générale. Il a pour mission de déployer un dispositif de pilotage et de contrôle permanent des risques :

- conforme à la réglementation bancaire et aux normes internes du Groupe Crédit Agricole ;
- de nature à donner au Conseil d'administration, à la Direction générale, à Crédit Agricole s.a. et aux autorités de tutelle l'assurance d'un degré raisonnable de maîtrise des risques, de sécurité et de régularité des opérations.

Le service «Management des Risques» est garant de l'exhaustivité, de la réalité et de la pertinence du dispositif de pilotage et de contrôle des risques de la Caisse régionale de Charente Périgord, ainsi que de sa mise en œuvre effective.

La description du dispositif de gestion des risques figure désormais dans le rapport de gestion, chapitre «facteurs de risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Le montant des garanties FONCARIS en faveur de la Caisse régionale de Charente Périgord au 31 décembre 2008 est de 193 154 milliers d'euros.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	55 508	50 267
Instruments dérivés de couverture	26 948	16 808
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	102 880	156 191
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	18 741	15 559
Prêts et créances sur la clientèle	4 984 960	4 490 064
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	101 362	94 289
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	5 290 399	4 806 370
Engagements de financement donnés	832 978	1 160 088
Engagements de garantie financière donnés	0	0
Provisions - Engagements par signature	726	364
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	832 252	1 159 724
TOTAL Exposition nette	6 122 651	5 966 094

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						
Etablissements de crédit	289 922					289 922
Institutions non établissements de crédit	394 801	177	94			394 707
Grandes entreprises	1 189 814	22 437	16 746	13 396	10 974	1 162 094
Clientèle de détail	3 197 329	31 977	14 977	30 407	20 135	3 162 217
Total	5 071 866	54 591	31 817	43 803	31 109	5 008 940
Créances rattachées nettes						32 311
Dépréciation sur base collective						-37 550
Valeurs nettes au bilan						5 003 701

Dont encours clientèle sains restructurés pour 28 390 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						
Etablissements de crédit	15 716	189	189		0	15 527
Institutions non établissements de crédit	581 155	57	29		0	581 126
Grandes entreprises	1 342 954	27 021	17 331	16 645	12 398	1 313 225
Clientèle de détail	2 629 290	17 446	7 064	25 512	18 305	2 603 921
Total	4 569 115	44 713	24 613	42 157	30 703	4 513 799
Créances rattachées nettes						27 416
Dépréciation sur base collective						-35 592
Valeurs nettes au bilan						4 505 623

Dont encours clientèle sains restructurés pour 32 383 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	109 557	95 317
Grandes entreprises	223 248	545 636
Clientèle de détail	500 173	518 984
Total	832 978	1 159 937
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	194	936
Grandes entreprises	41 960	40 810
Clientèle de détail	31 457	19 287
Total	73 611	61 033

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Administrations centrales	973	3492
Institutions non établissements de crédit	1 688	617
Grandes entreprises	348 852	353 462
Clientèle de détail	1 389 824	1 407 491
Total	1 741 337	1 765 062
Dettes rattachées	4 541	785
Valeur au bilan	1 745 878	1 767 797

Concentrations par zone géographique

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 040 808	53 842	31 513	43 354	30 830	4 978 465
Autres pays de l'UE	23 163	365	178	112	37	22948
Autres pays d'Europe	776			68	37	739
Amérique du Nord	2 256	384	126	269	205	1925
Amériques Centrale et du Sud	432					432
Afrique et Moyen Orient	2 342					2342
Asie et Océanie (hors Japon)	2 062					2062
Japon	27					27
Non ventilé						0
Total	5 071 866	54 591	31 817	43 803	31 109	5 008 940
Créances rattachées nettes						32 311
Provisions collectives						-37 550
Valeurs nettes au bilan						5 003 701

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	4 538 991	44 597	24 576	42 000	30 624	4 483 791
Autres pays de l'UE	22 634	87	25	80	42	22 567
Autres pays d'Europe	1 257	0	0	68	28	1 229
Amérique du Nord	2 310					2 310
Amériques Centrale et du Sud	363					363
Afrique et Moyen Orient	1 423	29	12	9	9	1 402
Asie et Océanie (hors Japon)	2 078					2 078
Japon	59					59
Non ventilé						
Total	4 569 115	44 713	24 613	42 157	30 703	4 513 799
Créances rattachées nettes						27 416
Provisions collectives						-35 592
Valeurs nettes au bilan						4 505 623

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	830 978	1 155 388
Autres pays de l'UE	1 410	3 602
Autres pays d'Europe	163	63
Amérique du Nord	29	125
Amériques Centrale et du Sud	95	132
Afrique et Moyen Orient	287	162
Asie et Océanie (hors Japon)	16	465
Japon		
Non ventilé		
Total	832 978	1 159 937
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	73 460	60 882
Autres pays de l'UE	151	151
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	73 611	61 033

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	1 698 151	1 734 197
Autres pays de l'UE	18 080	24 370
Autres pays d'Europe	1 506	997
Amérique du Nord	4 937	2 539
Amériques Centrale et du Sud	593	143
Afrique et Moyen Orient	1 245	1 145
Asie et Océanie (hors Japon)	897	1 543
Japon	151	128
Non ventilé		
Total	1 741 337	1 765 062
Dettes rattachées	4 541	785
Valeur au bilan	1 745 878	1 767 797

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2008				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/2008	31/12/2008
	Arriérés de paiement							
(En milliers d'euros)	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
Instruments de capitaux propres						1 018	-714	
Instruments de dettes (1)						2 570	-2 392	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes entreprises</i>						2 570	-2 392	
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances (2)	88 102	581			88 683	35 468	-114 309	124 151
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>	11 618	477			12 095	83	-94	12 178
<i>Grandes entreprises</i>	30 160				30 160	8 114	-34 667	38 274
<i>Clientèle de détail</i>	46 324	104			46 428	27 271	-79 548	73 699
Autres actifs financiers					0			
Total (1)+(2)	88 102	581	0	0	88 683	39 056	-117 415	124 151

	31/12/2007				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	31/12/2007	31/12/2007
	Arriérés de paiement						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
(En milliers d'euros)	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						996	-693	
Instruments de dettes (1)							-189	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>							-189	
<i>Grandes entreprises</i>								
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances (2)	70 767	47	0	0	70 814	31 554	-105 950	102 368
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissement de crédit</i>								
<i>Institution non établissement de crédit</i>	18 065				18065	28	-31	18 093
<i>Grandes entreprises</i>	21 644	47			21691	13 943	-36 924	35 634
<i>Clientèle de détail</i>	31 058				31058	17 583	-68 995	48 641
Autres actifs financiers								
Total (1)+(2)	70 676	47	0	0	70 814	32 550	-106 832	102 368

Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
(en milliers d'euros)				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-1 366	6 747	-5 426	14 187
Risques sur les autres contreparties		102		
Total	-1 366	6 849	- 5426	14 187
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	-1 963	6 747	-5 426	14 187
- dérivés actions et sur indices	597	102		
Total	-1 366	6 849	- 5426	14 187
Incidence des accords de compensation				
Total après effets des accords de compensation	-1 366	6 849	-5 426	14 187

3.2. Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Risques de taux

Le **risque de taux** correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

Seules des dettes subordonnées à durée déterminée en euros et à taux fixe ont été émises en 2008 pour un total de 87 614 milliers d'euros et de 102 868 milliers d'euros en 2007.

Dettes subordonnées à durée déterminée :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
EUR		
. Taux fixe	87 614	102 868
. Taux variable		

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				4 708	15 503	8 737	26 948	16 808
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 708	15 503	8 737	26 948	16 808
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								
Autres instruments :								
Sous total				4 708	15 503	8 737	26 948	16 808
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				4 708	15 503	8 737	26 948	16 808

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				353	105	1815	2 273	356
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					100	1 815	1 915	334
. Options de taux				351			351	
. Caps-floors-collars				2	5		7	22
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>				1 001	1 000		2 001	16
Sous total				1 354	1 105	1 815	4 274	372
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				1 354	1 105	1 815	4 274	372

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				891	10 801	5 915	17 607	18 650
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				891	10 801	5 915	17 607	18 650
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>								5
Sous total				891	10 801	5 915	17 607	18 655
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				891	10 801	5 915	17 607	18 655

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				11007	754	1 815	13 576	3 957
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11005	754	1 815	12 920	2 175
. Options de taux							649	1760
. Caps-floors-collars				2			7	22
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								
Autres instruments :				426	978		1 404	
Sous total				11433	1 732	1 815	14 980	3 957
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				11433	1 732	1 815	14 980	3 957

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 726 751	1 580 135
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 714 976	1 566 126
. Options de taux	5 000	10 000
. Caps-floors-collars	6 775	4 009
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	45 055	30 154
. Opérations fermes de change		
. Options de change	45 055	30 154
Autres instruments :	39 100	148 000
. Dérivés sur actions & indices boursiers	39 100	
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits (1)		148 000
. Autres		
Sous total	1 810 906	1 758 289
. Opérations de change à terme	7 358	7 607
Total Notionnel	1 818 264	1 765 896

Risque de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	6 117 433	6 117 433	6 140 671	6 140 671
Autres devises de l'UE	463	463	299	299
USD	7 236	7 236	5 011	5 011
JPY	1 148	1 148	25	25
Autres devises			171	171
Total bilan	6 126 280	5 540 111	6 146 177	6 146 177

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La Caisse régionale Charente Périgord en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	266 503	6 568	7 104	9 747	289 922
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	627 876	583 086	1 681 050	2 098 298	4 990 310
Total					5 280 232
Créances rattachées nettes					36 893
Provisions					-37 550
Valeurs nettes au bilan					5 279 575

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	294 369	167 706	51 291	87 386	600 752
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	428 620	518 078	1 607 179	1 944 395	4 498 272
Total	722 989	685 784	1 658 470	2 031 781	5 099 024
Créances rattachées					32 994
Provisions					-35 592
Valeurs nettes au bilan					5 096 426

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	491 329	693 673	1 142 970	1 063 788	3 391 760
Dettes envers la clientèle	1 636 477	93 568	10 272	1020	1 741 337
Total	2 127 806	787 241	1 153 242	1 064 808	5 133 097
Dettes Rattachées					11 657
Valeur au bilan					5 144 754

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	433 312	685 130	1 037 244	971 887	3 127 573
Dettes envers la clientèle	1 676 332	85 713	2 673	344	1 765 062
Total	2 109 644	770 843	1 039 917	972 231	4 892 635
Dettes Rattachées					8 493
Valeur au bilan					4 901 128

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	365	781			1 146
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	20 042	25 424			45 466
. Émis en France	20 042	25 424			45 466
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	20 407	26 205			46 612
Dettes rattachées	660				660
Valeur au bilan	21 067	26 205			47 272
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		13 835	11 747	62 032	87 614
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total		13 835	11 747	62 032	87 614
Dettes rattachées	451				451
Valeur au bilan	21 518	40 040	11 747	62 032	135 337

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	436	519			955
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	52 359	9 705			62 064
. Émis en France	52 359	9 705			62 064
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	52 795	10 224			63 019
Dettes rattachées				565	283
Valeur au bilan	52 795	10 224			63 584
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		15 245	25 647	61 976	102 868
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total		15 245	25 647	61 976	102 868
Dettes rattachées				865	853
Valeur au bilan		15 245	25 647	61 976	103 733

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

La Caisse régionale Charente Périgord privilégie pour les relations de couverture une documentation de couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 partiellement adoptée par l'Union Européenne dans sa version dite "Carve – out".

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31.12.2007		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	26 948	17 607	1 545 875	16 808	18 655	1 403 750
Taux d'intérêt	26 948	17 607	1 545 875	16 808	18 650	1 403 750
Capitaux propres						
Change						0
Crédit						
Matières premières						
Autres					5	
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	26 948	17 607	1 545 875	16 808	18 655	1 403 750

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité. (cf rapport de gestion - gestion des risques).

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Charente Périgord a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31/12/2008	31/12/2007
Fonds propres de base (tier 1)	633 082	690 482
Fonds propres complémentaires (tier 2)	73 141	174 982
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Déductions (1)	330 696	346 887
Total des fonds propres prudentiels	375 527	518 577

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse régionale Charente Périgord doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse régionale Charente Périgord répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 249	21 537
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 006	22 435
Sur opérations avec la clientèle	226 506	177 259
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 577	1 094
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 666	4 941
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	56 407	39 358
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	322 411	266 624
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 216	-3 746
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-133 246	-110 301
Sur opérations avec la clientèle	-16 450	-9 067
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-3 086	- 1 984
Sur dettes subordonnées	-4 394	- 4 474
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-51 678	-37 568
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-216 082	-167 152

(1) Dont 4 760 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement.

(2) Dont 4 594 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'état.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	448	-212	236	389	-173	216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 073	-7 464	4 609	11 138	-4 246	6 892
Sur opérations avec la clientèle (1)	35 184	-22	35 162	33 733	-28	33 705
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	147		147	154		154
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 103	-849	1254	1 286	-596	690
Sur moyen de paiement	31 742	-4 273	27 469	32 317	-4 485	27 832
Fiducie et activité analogue (1)	13 884	-225	13 659	14 131	-210	13 921
Produits nets des commissions	95 581	-13 045	82 536	93 148	- 9 738	83 410

(1) dont commissions assurances : 20 599 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 407	-2 169
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-8 403	-827
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	228	228
Résultat de la comptabilité de couverture		0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-8 582	-2 768

4.3a : Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	18 173	28 702	-10 529
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	12 715	2 186	10 529
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	30888	30888	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	11 813	264	11 549
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	264	11 813	-11 549
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	12 077	12 077	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus	24 879	23 995
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-1 117	9 939
Dépréciation durable (titres à revenu variable)	-2 591	-7
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 171	33 927

Les dépréciations durables concernent les titres de participation Santefi (- 13,5 milliers d'euros) et TLJ (- 6,7 milliers d'euros). Le solde - 2 570 milliers d'euros a été constitué sur le portefeuille OPCVM.

4.5. Produits et charges nets sur autres activités

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	58	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	20 599	15 439
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	994	-43
Autres produits (charges) nets	303	864
Produits (charges) des autres activités	21 954	16 260

4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges de personnel	76 373	76 014
Impôts et taxes	4 263	3 913
Services extérieurs et autres charges	39 258	38 880
Charges d'exploitation	119 894	118 807

4.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	7 035	6 741
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Total	7 035	6 741

4.8. Coût du risque

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-50 865	-28 977
Actifs financiers disponibles à la vente	-2 392	
Prêts et créances	-42 179	-27 137
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	-323	
Engagements par signature	-542	-1 210
Risques et charges	-5 429	-1 636
Reprises de provisions et de dépréciations	31 161	18 688
Prêts et créances	27 556	16 965
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	83	52
Engagements par signature	180	1 133
Risques et charges	3 342	493
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-19 704	-10 289
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-676	-1 102
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 749	2 431
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-56	-438
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-17 687	-9 276

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-38	-59
Plus-values de cession	50	5
Moins-values de cession	-88	-64
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-38	-59

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-21 836	-30 381
Charge d'impôt différé	2 248	3 686
Charge d'impôt de la période	-19 588	-26 695

Réconciliation de taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	81 324	34,43%	28 000
Dividende régime mère fille	-22 962		-7 906
Effet des différences permanentes			151
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires.			
Effet de l'imposition à taux réduit			-292
Effet des autres éléments (1)			-365
Taux et charge effectif d'impôt		24,08%	19 588

(1) dont crédit d'impôt PTZ +719 milliers d'euros, crédit d'impôt mécénat +97 milliers et régul IS -987 milliers d'euros.

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	95 418	34,43%	32 852
Dividende régime mère fille	-21 860		-7 526
Effet des différences permanentes			458
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires.			
Effet de l'imposition à taux réduit			-92
Effet des autres éléments (1)			1 003
Taux et charge effectif d'impôt		27.98 %	26 695

(1) dont crédit d'impôt PTZ 837 milliers d'euros et crédit d'impôt mécénat 100 milliers.

5. Informations sectorielles

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique: le secteur «**Banque de proximité en France**».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique sont non applicables.

6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	50 315		46 846	
Banques centrales	7 869		10 533	
TOTAL EN PRINCIPAL	58 184		57 379	
Créances rattachées				
Valeur au bilan	58 184	0	57 379	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 274	372
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	51 234	49 895
Juste valeur au bilan	55 508	50 267
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	4 274	372
Juste valeur au bilan	4 274	372

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	51 234	49 895
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	51 234	49 895
* Titres cotés		
* Titres non cotés	51 234	49 895
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	51 234	49 895

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	14 980	3 957
Juste valeur au bilan	14 980	3 957

Instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008						Total en valeur de marché	31/12/2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				353	105	1 815	2 273	356
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					100	1 815	1 915	334
. Options de taux				351			351	
. Caps-floors-collars				2	5		7	22
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
<u>Autres instruments :</u>				1 001	1 000		2 001	16
Sous total								372
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				1 354	1 105	1 815	4 274	372

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				11 007	754	1 815	14 980	3 957
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 005	100	1 815	12 920	2 175
. Options de taux					649		649	1 760
. Caps-floors-collars				2	5		7	22
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>				426	978			
<u>Autres instruments :</u>								
Sous total				11 433	1 732	1 815	14 980	3 957
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				11 433	1 732	1 815	14 980	3 957

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	102 880	156 191
* Titres cotés		
* Titres non cotés	102 880	156 191
- Actions et autres titres à revenu variable	288 459	526 103
* Titres cotés	4 795	
* Titres non cotés	283 664	526 103
Total des titres disponibles à la vente	391 339	682 294
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	391 339	682 294

(1) dont - 3105 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.
-713 sur titres de participation – 2 392 sur OPCVM

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 880		790	156 191
Actions et autres titres à revenu variable	4 795	109		
Titres de participation non consolidés (1)	283 664	10 448	117 258	526 103
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées				
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	391 339	10 557	118 048	682 294
Impôts différés				
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	391 339	10 557	118 048	682 294

(1) dont SAS La Boétie : -116 712 milliers d'euros d'écart de réévaluation négatif au 31 décembre 2008 et +197 964 milliers d'euros d'écart de réévaluation positif au 31 décembre 2007.

6.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	9 797	11 590
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>		367
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 511	1 511
Titres non cotés sur un marché actif	7 322	2 615
Autres prêts et créances		
Total	18 630	15 716
Créances rattachées	111	32
Dépréciation		-189
Valeur nette	18 741	15 559
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	7 037	37 548
Comptes et avances à terme *	243 286	526 699
Prêts subordonnés	15 900	15 900
Titres non cotés sur un marché actif	5 069	5 078
Total	271 292	585 225
Créances rattachées	4 582	5 578
Dépréciation		
Valeur nette	275 874	590 803
Valeur nette au bilan	294 615	606 362

"dont 46 365 milliers d'euros apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Ventilation des prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 703	7 161
Autres concours à la clientèle	4 876 486	4 464 648
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	43 000	43 000
Titres non cotés sur un marché actif	1 818	1 818
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	98 737	13 066
Comptes ordinaires débiteurs	26 492	23 706
Total	5 053 236	4 553 399
Créances rattachées	46 033	42 615
Provisions	-114 309	-105 950
Valeurs nettes au bilan	4 984 960	4 490 064
Opérations de crédit bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	4 984 960	4 490 064

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit	189			-189			
Sur créances clientèle	105 950		45 004	-36 645			114 309
* dont provisions collectives	35 592		9 703	-7 745			37 550
Sur opérations de crédit-bail							
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Sur actifs disponibles à la vente	693		2 413				3 106
Sur autres actifs	187		323	-83			427
Total des dépréciations sur l'actif	107 019		47 740	-36 917			117 842

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit	189						189
Sur créances clientèle	104 418		40 225	-38 693			105 950
* dont provisions collectives	27 126		9 022	-556			35 592
Sur opérations de crédit-bail	0						
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0						
Sur actifs disponibles à la vente	686		7				693
Sur autres actifs	176		63	-52			187
Total des dépréciations sur l'actif	105 469		40 295	-38 745			107 019

6.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	9 731	12 877
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>		
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	9 731	12 877
Dettes rattachées	18	11
Valeur au bilan	9 749	12 897
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	41 419	54 857
Comptes et avances à terme	3 340 610	2 826 641
Total	3 382 029	3 114 696
Dettes rattachées	7 098	5 941
Valeur au bilan	3 389 127	3 120 434
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 398 876	3 133 331

Dettes envers la clientèle

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 446 145	1 485 936
Comptes d'épargne à régime spécial	15 777	20 617
Autres dettes envers la clientèle	279 415	258 509
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 741 337	1 765 062
Dettes rattachées	4 541	2 735
Valeur au bilan	1 745 878	1 767 797

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	7 588	7 614
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 114	85 154
Total	99 702	92 768
Créances rattachées	1 660	1 521
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	101 362	94 289

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 146	955
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	45 466	62 064
. Émis en France	45 466	62 064
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	46 612	63 019
Dettes rattachées	660	283
Valeur au bilan	47 272	63 584
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	87 614	102 868
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	87 614	102 868
Dettes rattachées	451	865
Valeur au bilan	88 065	103 733

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Le détail des impôts différés passifs et actifs se présente ainsi :

Impôts différés - Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs disponibles à la vente	158	3 569
Couvertures de juste valeur	3 051	9 537
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif	1 432	2 632
Compensation avec les impôts différés actifs	-4 641	-15 738
Total impôt différé passif	0	0

Impôts différés – Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Compensation impôts différés passifs	-4 641	-15 738
Provisions pour risques et charges non déductibles	17 083	18 844
Charges à payer non déductibles	199	1 035
Couvertures de juste valeur	3 051	9 537
Autres impôts différés actif	13 253	9 660
Total impôt différé actif	28 945	23 339

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Autres actifs	56 529	33 832
Comptes de stocks et emplois divers	16	16
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	55 169	32 603
Comptes de règlements	1 344	1 213
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	49 740	38 766
Comptes d'encaissement et de transfert	13 924	8 880
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	11
Produits à recevoir	33 619	27 877
Charges constatés d'avance	2 042	1 970
Autres comptes de régularisation	152	28
Valeur nette au bilan	106 269	72 598

Comptes de régularisation passif

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)	29 814	28 120
Comptes de règlements	990	2 320
Créditeurs divers	25 948	22 923
Versement restant à effectuer sur titres	2 870	2 870
Autres	6	7
Comptes de régularisation	58 793	55 314
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	5 332	14 892
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4	
Produits constatés d'avance	18 661	12 892
Charges à payer	28 414	27 530
Autres comptes de régularisation	6 382	
Valeur au bilan	88 607	83 434

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres Mvts (*)	Solde 31/12/2008
Immeubles de placement						
Valeur brute	0		1 323		2 246	3 569
Amortissements et provisions	0		-72		-1 517	-1 589
Valeur nette au bilan	0		1 251		729	1 980

(Y compris Immeubles de placement donnés en location simple)

(*) Le poste autres mouvements correspond à la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation transféré en immeuble de placement

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres movvts (2)	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	119 066		7 310	-3 999		-2 247	120 130
Créances rattachées (1)							
Amortissements & Provisions	-66 337		-6 731	3 880		1 518	-67 670
Valeur nette au bilan	52 729		579	-119		-729	52 460
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 133		73	-142			11 064
Amortissements & Provisions	-8 724		-304	141			-8 887
Valeur nette au bilan	2 409		-231	-1			2 177

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Le poste autres mouvements correspond à la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation transféré en immeuble de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres movvts (2)	Solde 31/12/2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	110 737		11 304	-2 856		-119	119 066
Créances rattachées (1)	0						
Amortissements & Provisions	-62 751		-6 331	2 745			-66 337
Valeur nette au bilan	47 986		4 973	-111		-119	52 729
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 422		81	-1 370			11 133
Amortissements & Provisions	-9 400		-410	1 086			-8 724
Valeur nette au bilan	3 022		-329	-284			2 409

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Sci DELIVERTOUX transféré en titre de participation

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	7 369		1 593		-1 315	7 647
Risques d'exécution des engagements par signature	364		542		-180	726
Risques opérationnels (2)	10 736		4 358	-3 703	-4 347	7 044
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 630		829	-797	-84	1 578
Litiges divers	4 562		532	-101	-2360	2 633
Participations						
Restructurations						
Autres risques	345		4 617	-199	-8	4 755
Provisions	25 006		12 471	-4 800	-8 294	24 383

(1) Dont 1 007 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 571 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations, dont notamment le risque CNASEA.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	174 379	105 605
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	288 363	371 106
Ancienneté de plus de 10 ans	278 916	326 330
Total plans d'épargne-logement	741 659	803 041
Total comptes épargne-logement	201 504	213 418
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	943 163	1 016 458

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne logement :	11 465	12 640
Comptes épargne logement :	42 411	42 872
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	53 876	55 512

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 138	937
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	145	23
Ancienneté de plus de 10 ans	1 414	1 684
Total plans d'épargne logement	2 697	2 644
Total comptes épargne logement	4 951	4 725
Total provision au titre des contrats épargne logement	7 648	7 369

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne logement :	2 644	53		2 697
Comptes épargne logement :	4 725	226		4 951
Total provision au titre des contrats épargne logement	7 369	278		7 648

6.15. Capitaux propres

►Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2008
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	25 913 293			25 913 293
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Crédit Agricole s.a.	15 704 193			15 704 193
Parts sociales	91 940 157			90 832 791
Dont 67 Caisses Locales	91 939 976	7 325 969	-8 433 335	90 832 610
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Crédit Agricole s.a.	1			1
TOTAL	117 853 450	7 325 969	-8 433 335	116 746 084

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente Périgord sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale de la CR
	Montant Net	Montant Net
2003	2 578	2 162
2004	3 399	2 021
2005	4 156	1 753
2006	5 338	1 816
2007	6 737	2 084

➤ **Projet d'affectation du résultat individuel de la Caisse régionale Charente Périgord et fixation du dividende 2008 qui seront proposés aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire**

LIBELLE	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat Distribué
<i>En milliers d'euros</i>			
Résultat comptable après IS			
Bénéfice	53 337		
Total à affecter :			
Affectation			
Intérêts des parts aux Caisses Locales			2 146
Rémunération des CCA détenus par Casa			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale		33 535	
Autres réserves		11 178	
TOTAL	53 337	44 713	8 624

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements	43 254	43 074
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 652	4 597
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 071	1 108
Autres charges sociales	15 244	14 989
Intéressement et participation	6 895	7 452
Impôts et taxes sur rémunération	5 257	4 794
Total charges de personnel *	76 373	76 014

(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 73 milliers d'euros

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 119 milliers d'euros

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
France Étranger	1 304	1 354
Total	1 304	1 354

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	17 297	18 932	18 863
	Écart de change			
	Coût des services rendus sur la période	837	763	767
	Coût financier	817	825	687
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-5 428		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées (obligatoire)	-2 623	-2 020	-502
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 807	-1 202	-883
	Dette actuarielle au 31/12/n	12 706	17 297	18 932

<i>en milliers euros</i>		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	837	763	767
	Coût financier	817	825	687
	Rendement attendu des actifs sur la période	-705	-758	-755
	Amortissement du coût des services passés			
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	175	231	919
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations			
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus			
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 124	1 061

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	17 395	18 954	18 882
	Écart de change			
	Rendement attendu des actifs	705	758	755
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 632	-1 434	-1 802
	Cotisations de l'employeur	1 035	1 138	1 621
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-5 428		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées	-2 623	-2 020	-502
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	12 716	17 395

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Position nette	Dette actuarielle fin de période	12 706	17 297	18 932
	Coût des services passés non comptabilisés			
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus			
	Dette actuarielle nette fin de période	12 706	17 297	18 932
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	12 716	17 395	18 954
	Position nette (passif) / actif fin de période	9	99	22

Informations sur les actifs du régime (1)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Composition des actifs			
- % d'obligations	81.1	75.1	71.3
- % d'actions	9.1	17.1	19.2
- % autres actifs	9.8	7.8	9.5
	100.0	100.0	100.0

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
régime à prestation définies - principales hypothèses actuarielles			
- Taux d'actualisation (2)	4.71%	4,84%	4,15%
- Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement%	4.05%	4,00%	4,00%
- Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement%	4.15%	4,15%	4,05%
- Taux attendu augmentation des salaires (3)	2.83%	2,83%	2.83%

(1) calculé sur la base de 123,6 Md d'actifs sur l'ensemble du périmètre

(2) moyenne arithmétique calculée sur la base des taux d'actualisations définis par le Groupe Crédit Agricole et sur la base des durées résiduelles d'engagement.

(3) moyenne arithmétique calculée suivant les populations concernées (cadres, non cadre et dirigeant)

7.4. Autres engagements sociaux

	31/12/2008	31/12/2007
<i>en milliers d'euros</i>		
Participation	0	2 444
Intéressement	6 895	5 008
Indemnités de départ à la retraite	1 007	1 035
Médaille du travail	571	595
Total	8 473	9 082

7.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2008, s'élève à 2 395 milliers d'euros dont 1 324 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

8. Engagements de financement et de garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	832 978	1 160 088
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	151
. Engagements en faveur de la clientèle	832 978	1 159 937
Ouverture de crédits confirmés	580 395	655 580
	2 745	2 835
	577 650	652 745
Autres engagements en faveur de la clientèle	252 583	504 357
Engagements de garantie	73 611	61 033
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	73 611	61 033
Cautions, avals et autres garanties	15 657	11 964
	9 654	6 469
	19 306	11 267
Autres garanties d'ordre de la clientèle	28 994	31 333
Engagements reçus		
Engagements de financement	18 125	34 375
. Engagements reçus d'établissements de crédit	18 125	34 375
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 153 684	898 743
. Engagements reçus d'établissements de crédit	352 466	244 068
. Engagements reçus de la clientèle	801 218	654 675
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	145 059	126 658
Autres garanties reçues	656 159	528 017

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	294 615	294 476	606 362	606 502
Prêts et créances sur la clientèle	4 984 960	4 888 050	4 490 064	4 450 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	101 362	94 439	94 289	90 517
Immeubles de placement	1 980	1 980	0	0
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	3 398 876	3 398 876	3 133 331	3 133 406
Dettes envers la clientèle	1 745 878	1 745 878	1 767 797	1 767 797
Dettes représentées par un titre	47 272	47 272	63 584	63 854
Dettes subordonnées	88 065	88 065	103 733	103 733

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de donnée fiable observable.

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Liste des entités	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Caisse régionale	France	Intégration globale	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	France	Intégration globale				